



VENCE OUEST

La gazette de votre quartier

Avril 2017

LE MOT DU PRÉSIDENT

Vous êtes venus nombreux à notre assemblée générale. Vous avez ainsi montré l'intérêt que vous portez à la vie de notre quartier. Je veux ici vous remercier et vous dire le plaisir que vous nous avez fait.

Nous sommes très heureux de la confiance que monsieur Loïc Dombreval, maire de Vence, nous a témoigné à l'occasion de cette assemblée générale. En effet, en tant que représentant des riverains, le maire nous a confié la responsabilité d'une concertation entre le propriétaire, monsieur Coulomp, son promoteur et les responsables des activités touristiques voisines, pour étudier le projet d'aménagement de son terrain.

Il s'est engagé à ne pas donner suite à un projet qui ne serait pas accepté par notre association.

Il nous a également chargé d'établir une liste des attentes des riverains pour qu'il en définisse les priorités. Je voudrais ici le remercier de la confiance qu'il nous témoigne.

Pour ceux qui n'ont pu assister à l'assemblée générale, je vous rassure, vous trouverez dans ce numéro un compte rendu complet. Je vous en souhaite bonne lecture.

Éric George

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 MARS 2017

Le président, Éric George, prononce quelques mots de bienvenue et remercie les personnalités présentes, monsieur Loïc Dombreval maire de Vence, messieurs les adjoints Patrice Miran, Patrick Scalzo et Jean-Claude Cochat, les adhérents, et présente les membres du conseil d'administration.

Présentation et approbation des comptes

Le trésorier, Éric Stenger, présente les comptes de l'association pour l'année 2016
Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Les activités de Vence Ouest

Le président évoque les différents événements animés par l'association au cours de l'année 2016 :

Fête de la biodiversité

En collaboration avec la mairie, Vence Ouest a organisé la Fête de la Biodiversité avec le concours de la LPO, de l'Écologie pour Vence (découverte de la faune endémique pour les enfants), ASA 06 (Au Service des Animaux 06) dont la mission est de recueillir les animaux abandonnés. Une chasse au trésor est animée par 123 Cat. Des associations ont présenté leurs activités en relation avec la nature (distillation de lavande, destruction des frelons asiatiques, fabrication du miel, protection des palmiers).

Fête des voisins

Le président exprime son attachement à cette tradition qui permet de mettre en contact les résidents du quartier autour d'un bon repas dans une ambiance musicale très sympathique. Chants et danses ont été au programme de cette jolie soirée.

La gazette

Le journal trimestriel de l'association permet d'informer les habitants de la Sine, tant sur les activités de Vence Ouest que sur les actualités du quartier.

Présentation des référents de quartier

Jean-Claude Cochat, conseiller municipal en charge des référents de quartier prend la parole et définit le rôle de ces référents : ce sont des bénévoles chargés dans chaque quartier de faire remonter les doléances ou les difficultés rencontrées par les résidents dans leur vie quotidienne : éclairage, ordures ménagères, nuisances, etc.

Il coordonne les demandes recueillies par les référents et les transmet au cabinet du maire ou aux services de la métropole. Une réponse systématique est faite par le cabinet du maire.

Il présente les deux référentes responsables de la Sine :

- Brigitte Baguet 06 63 00 62 42
- Simone Chadebech 04 93 58 73 44

Le point sur les principaux problèmes du quartier

Modification des PLU vençois et métropolitain

Éric George prend la parole : Vence Ouest a participé au cours de l'été à une réunion d'information sur la modification du PLU vençois. L'une d'entre elles concernait la zone comprise entre le chemin de Vaulongue et le chemin de la Sine. Elle proposait de passer cette zone de touristique (Ut) en zone d'intérêt économique (UEa), permettant l'installation d'entreprises.

À l'unanimité les habitants interrogés étaient contre l'implantation d'industries et de locaux de stockage. La mairie a entendu la demande des résidents et a maintenu cette zone en zone touristique (Ut)

En janvier la métropole a présenté le PLU métropolitain au cours d'une réunion de concertation et a fait savoir qu'elle souhaitait remettre ce secteur en zone d'activités économiques, avec entreprises et industries. Nous espérons que le maire nous entende encore une fois.

Les infrastructures du quartier de la Sine

La circulation sur le chemin de la Sine a considérablement augmenté, le rendant dangereux. Il est de plus en plus difficile de circuler en raison des vitesses excessives des voitures et en l'absence de trottoirs pour les piétons.

La loi ALUR de M^{me} Duflot a supprimé le COS et permis la sururbanisation du quartier, accroissant ainsi la circulation.

Éric George évoque quelques mesures simples et peu coûteuses pour améliorer la sécurité sur le chemin de la Sine :

- mieux signaler la dangerosité des virages après le camping ;
- matérialiser le milieu de chaussée par une bande blanche ;
- unifier les règles de priorité des croisements ;
- abaisser la limite de tonnage des camions (3,5T à 10T) ;
- instaurer des zones de partage et des feux intelligents .

Le président signale encore l'étroitesse du chemin de la Sine entre le chemin des Lentisques et celui de la Plus-Haute-Sine.

Patrick Scalzo, adjoint délégué aux travaux et aux transports répond que la municipalité est bien consciente de la dangerosité du chemin de la Sine. Il fait part des négociations en cours pour l'aménagement d'un trottoir par l'acquisition d'une bande de terrain sur deux propriétés jouxtant le chemin de la Sine. L'un des propriétaires a donné son accord de principe, l'autre a manifesté certaines exigences. Les autorisations devraient être obtenues au cours de l'année 2018.

Circulation

Patrick Scalzo évoque les projets en cours au niveau du carrefour de la Sine et de la Plus-Haute-Sine, dont la mise en place d'un stop. Il espère améliorer la sécurité à peu de frais, comme le demandent certaines des personnes présentes lors de la réunion. Il propose également l'installation de chicanes.

Certaines souches ou rochers peuvent être enlevés notamment au-dessous de l'embranchement de la route du cimetière, gagnant ainsi 40 cm en largeur de route (demande des résidents).

Les questions des participants

Un participant demande si l'élargissement du chemin de la Billoire est validé et s'il ouvre droit à compensation financière. Réponse en attente d'information (Patrick Scalzo)

Monsieur Arnier fait remarquer que l'élagage des haies au niveau du chemin des Cistes doit se faire sans débord, et en limite de propriété

Un autre participant fait part de l'existence d'une flaque d'eau importante et de taille croissante au niveau du 771 chemin de la Sine.

Madame Chamarac demande à ce que la chaussée soit réparée au niveau du 1504 chemin de la Plus-Haute-Sine, devant chez elle.

Ces problèmes peuvent être résolus par l'intermédiaire des référentes de quartier qui engageront la procédure utile et adresseront un dossier à monsieur Cochat.

Plusieurs personnes se plaignent de la circulation importante de camions de fort tonnage. Patrick Scalzo fait remarquer que de courtes dérogations de un ou deux mois sont accordées pour permettre la construction de bâtiments. Il reconnaît que la circulation de ces camions est difficile à maîtriser.

Intervention du maire

Monsieur le maire prend la parole, remercie et félicite Vence Ouest pour son travail. Il nous propose de lister les demandes de travaux et les problèmes du quartier, afin d'établir un planning et d'apporter une solution la plus rapide possible. Puis il aborde le problème du terrain de monsieur Coulomp. Celui-ci l'a défriché comme il en avait le droit, il a fait une coupe à blanc dans la forêt, il a mis la mairie dans une situation impossible à gérer. La mairie souhaite trouver une solution avec monsieur Coulomp, Vence Ouest, monsieur Broeways, propriétaire du camping et le directeur de la résidence de tourisme.

Il faut mettre à profit le temps qui nous reste avant la publication du PLU métropolitain fin 2018.

Il aborde le problème de l'augmentation des demandes de permis de construire. La notion de COS a disparu provoquant la multiplication des projets immobiliers et la transformation de notre quartier. Il veille à ne pas accorder de permis de construire sur des parcelles de 500m², afin d'éviter une urbanisation destructrice des espaces verts et la perte de valeur des biens limitrophes.

Concernant la mise en place de la fibre sur le secteur, Monsieur le maire nous confirme que SFR travaille par étapes, des endroits les plus denses vers les écarts et que l'équipement sera terminé en 2020.

Monsieur Patrice Miran, adjoint à la biodiversité et au développement durable étudie la possibilité de taxer la division excessive de terrains à bâtir. Cette taxe* serait redistribuée aux propriétaires respectueux de la nature et de la biodiversité, qui renonceraient à diviser leur parcelle.

Éric George précise la position de Vence Ouest par rapport au classement du terrain Coulomp dans le PLU. Nous pensons qu'un classement en zone d'intérêt économique entraînera à coup sûr la construction de hangars et d'entrepôts, voir de locaux industriels qui pollueront le quartier. Comme ce terrain est défriché et qu'il faut lui trouver une destination, des constructions pour des activités touristiques seraient un moindre mal, de plus ces activités contribueraient au développement du tourisme vert à Vence.

Différents problèmes sont évoqués par des participants à la réunion, notamment la propriétaire d'une villa qui souffre de nuisances sonores importantes. Le maire propose à cette personne d'en déterminer l'origine afin de pouvoir régler le problème (hypothèse à vérifier : la climatisation du collège ?)

Conclusion

Éric George remercie vivement le maire et les adjoints de leur présence ainsi que les nombreux participants, adhérents ou simples résidents et les invite à prendre le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

Annexes

*Note sur la taxation des terrains excessivement divisés

Soit une parcelle de 1000 m² avant 2013 qui ne pouvait pas être divisée à cause du COS et/ou du caractère trop exigü de la parcelle : elle valait donc 1000 x 14 € = 14000 €. Depuis 2013 possibilité d'en faire deux terrains de 500 m² constructibles c'est à dire 1000 x 278 € = 278000 €. Si les ministères acceptent ce raisonnement la municipalité pourrait alors taxer 10 % de la plus-value c'est à dire 278000 € - 14000 € = 264000 € donc 26400 € de taxe. Ces

26400 € seraient redistribués aux propriétaires qui renoncent à la possibilité de diviser tout en réalisant des travaux d'entretien et d'amélioration de l'environnement (débroussaillage de parties communes, participation à des comptages d'espèces, fauche de certaines prairies, aménagement d'écoducs ou de nichoirs...)

Définitions

PLU : Plan local d'urbanisme. Il divise la commune en zones et fixe notamment les servitudes d'utilisation des sols.

COS : Coefficient d'occupation des sols.

Zone Ut : zone à vocation d'activités touristiques

Zone UEa : zone à vocation d'activités économiques de la Sine

Fête du quartier de la Sine.

Les beaux jours arrivent et avec eux les soirées entre amis autour d'un barbecue !

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 10 juin à partir de 19h30 à l'entrée du camping de la Bergerie. Nous tenons beaucoup à ce moment de convivialité que nous sommes heureux de partager avec vous. Nous souhaitons vous accueillir encore plus nombreux que les autres années.

Nous vous proposons de venir célébrer la fête du quartier de la Sine, plutôt que la fête des voisins, à une autre date que la date officielle du 19 mai qui est aussi celle de la fête de la biodiversité à Vence.

Comme tous les ans, Vence Ouest vous servira apéritif, boissons et son traditionnel barbecue, moyennant une petite participation financière. Vous nous régalez de vos excellentes entrées et bons desserts.

La soirée se poursuivra en compagnie d'une chanteuse qui nous fera danser jusqu'au bout de la nuit !

Nous espérons vous réserver quelques surprises !

Nous vous attendons en famille, alors venez nous rejoindre nombreux, vos amis sont aussi nos amis !

Brigitte Baguet

Modification des conditions de circulation sur le chemin de la Sine

Le régime de priorité du carrefour chemin de la Sine/chemin de la Plus-Haute-Sine a été modifié. Les usagers du chemin de la Sine doivent céder la priorité à ceux de la Plus-Haute-Sine.

Dans ce cadre, deux panneaux stop sont mis en place sur le chemin de la Sine au droit de l'intersection.

En mesure d'accompagnement, la vitesse est limitée à 30 km/h sur le chemin de la Sine.

Ces nouvelles dispositions sont destinées à induire une baisse de la vitesse sur le chemin de la Sine et inciter à une conduite apaisée dans ce secteur résidentiel.

Communiquez avec nous

N'oubliez pas que vous pouvez à tout moment nous contacter par courrier électronique : venceouest@laposte.net

et nous suivre sur Facebook : <https://www.facebook.com/groups/VenceOuest/>

REJOIGNEZ-NOUS



VENCE OUEST BULLETIN D'ADHÉSION 2017

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Adresse mail : _____

Je joins un chèque de 20 euros à l'ordre de Vence Ouest

Le _____

Association loi 1901 n° 0061018881 - 284 chemin des Lentisques 06140 VENCE

VENCE OUEST
284 chemin des Lentisques 06140 VENCE
venceouest@laposte.net - <https://www.facebook.com/groups/VenceOuest/>